

SERVICES & SOLUTIONS

Sandra EMERY

Chemin de la Redoute 5C

1228 PLAN-LES-OUATES

servicesolutions@bluewin.ch

Tél. 022 794 42 40 – 079 270 04 12

site internet : www.services-solutions-animaux.ch



CONTRAT DE PENSION

du / / inclus

au / / inclus

PROPRIETAIRE

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTALE : VILLE :

N° PRIVE: N° NATEL:

EMAIL:

CHATS

NOM				
SEXE				
COULEUR				
DATE DE NAISSANCE				
REGIME ALIMENTAIRE				
SOINS PARTICULIERS				

TARIFS

CHF 25.00/jour pour 1 passage CHF 40.00/jour pour 2 passages
pour les communes de : **Bardonnex - Carouge - Certoux - Confignon - Lancy -
Onex - Perly - Plan-les-Ouates - Troinex**

CHF 35.00/jour pour 1 passage CHF 50.00/jour pour 2 passages
pour les autres communes.

Total arrêté à CHF.

VETERINAIRE

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTALE : VILLE :

N° TELEPHONE :

En cas d'urgence et d'une décision importante pour la santé de mon animal :

Prière de me contacter

Je me réfère à la décision de SERVICES & SOLUTIONS (Mme EMERY)

Je me réfère à la décision de mon vétérinaire

J'autorise : M. ou MME :

ADRESSE :

N° TELEPHONE : est autorisé à
prendre toute décision relative à l'animal cité ci-dessus.

En cas d'urgence vétérinaire, j'accepte les frais vétérinaires jusqu'à concurrence
d'un montant de :

100 CHF

200 CHF

300 CHF

autre montant CHF

frais illimité

Ce contrat est établi à la première pension de l'animal et reste en vigueur pour
tout autre séjour à venir, les deux parties s'engageant à signaler tout
changement survenu entre deux périodes de séjour.



REGLEMENT

1. Responsabilité

SERVICES & SOLUTIONS décline toute responsabilité en cas de maladie ou d'incidents fortuits survenant pendant le séjour. Les soins sont prodigués par le vétérinaire indiqué sur le contrat ou par le vétérinaire de garde hors horaire d'ouverture. Tous les frais seront à la charge du propriétaire.

2. Prix de pension et paiement de la facture

- Le prix de la pension est compté par nombre de passage, TVA incluse.
- La réservation est confirmée seulement après réception d'un acompte correspondant au 50% du montant total.
- La totalité du paiement de la pension sera à régler au plus tard 7 jours avant la remise des clés du domicile.

3. Annulation

En cas d'annulation et quelque soit le motif, l'acompte versé ne sera pas remboursé et considéré comme compensation des gardes déclinées pendant la période annoncée.

Si le pensionnaire est repris avant la date fixée lors de son arrivée, le propriétaire de l'animal s'engage à payer la totalité du séjour, sans pouvoir prétendre au remboursement des jours perdus.

4. Abandon

Sans nouvelle du propriétaire ou de son représentant au plus tard 10 jours après la date de retour annoncée, le ou les animaux confiés seront remis à la Société Genevoise pour la Protection des Animaux.

5. Rendez-vous

Les rendez-vous sont pris pendant les horaires d'ouverture soit du lundi au samedi de 9h à 19h.

Pour les propriétaires demandant exceptionnellement un rendez-vous en dehors des heures d'ouverture, SERVICES & SOLUTIONS se réserve le droit de demander un supplément de 5.- CHF en plus par rendez-vous pris.

Le propriétaire déclare avoir lu ces conditions et en accepte les conditions.

Lieu et date :

Le propriétaire :

Services & Solutions :